Gorguloff comparaîtra devant les Assises le 25 juillet

Le pourvoi formé contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation a été rejetée

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a examiné, hier, le pourvoi formé par le Russe Paul Gorguloff, contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation qui, le 13 juin, l'a renvoyé devant les assises de la Seine, pour assassinat du Président de la République.

Me de Lapanouse, désigné d'office comme avocat, a soutenu le pourvoi de Gorguloff.

Il a examiné et développé deux moyens de nullité que d'avance, le rapporteur Bourgeon a passés en revue et d'avance rejetés.

Le procureur général Matter a développé ensuite ses conclusions qui ont été adoptées par la Cour.

Le pourvoi de Gorguloff a été rejeté.

L'affaire viendra donc devant les assises et elle est déjà fixé au 25 juillet.

Le collectif de juin est voté par la Chambre

Après avoir décidé de renvoyer à la suite une demande d'interpellation de **M. Jardel**, au sujet de l'augmentation de 15 % des loyers et de l'expulsion possible des locataires-commerçants, la Chambre a adopté, hier matin, le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur le budget de 1931-32 (collectif de mars), non sans que **M. Dewez** se soit fait énergiquement admonester par le président **Bouisson** par son attitude à l'égard des députés « bourgeois ».

La discussion du collectif de juin donna lieu à une intervention de **M. Palmade**, ministre du Budget, au sujet du monopole des allumettes Ce collectif fut ensuite adopté avec quelques modifications

A 18 heures, la Chambre a repris sa séance.

Le président fait connaître que le Sénat a adopté le collectif de juin sans modification.

Il fait savoir que la conférence des présidents propose de tenir une séance exceptionnelle mardi matin, pour la discussion des propositons tendant à maintenir provisoirement dans leurs locaux, les locataires commerçants menacés d'expulsion.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h. 25.

Séance demain à 15 heures, pour la suite de la discussion des interpellations sur le chômage.

LES A. C. ET VICTIMES DE LA GUERRE CONTRE TOUTE RÉDUCTION DES PENSIONS

A ce propos, une délégation de la F. O. P. des associations d'anciens combattants, mutilés, veuves et orphelins de guerre s'est rendue auprès de M. Berthod, ministre des Pensions, pour lui déclarer qu'elle ne saurait admettre que les anciens combattants et victimes de la guerre fassent les frais du rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Le ministre a déclaré qu'il s'emploierait de son mieux à obtenir l'intégralité des droits acquis.

Les droits politiques des femmes au Sénat

Le Sénat a poursuivi hier la discussion de la proposition de loi tendant à accorder le droit de vote et l'éligibilité aux femmes.

M. de Las Cases opine en faveur d'une réalisation de la réforme par paliers. La question, selon lui, n'est pas de savoir comment les femmes voteront, mais bien de savoir s'il faut leur permettre de voter.

M. Pierre Marraud considère que la conception anglo-saxonne de l'égalité des droits est dangereuse pour la famille. Au surplus, il estime que c'est à la Chambre, issue de la volonté nationale, d'exprimer cette volonté. Il demande donc que celle-ci vote un nouveau texte sur lequel le Sénat aura à délibérer.

M. Soulié défend la proposition qu'il a déposé et réclame au moins l'éligibilité des femmes, cependant que **M. Paul Strauss**, qui lui succède à la tribune, demande au Sénat de faire à la femme sa place dans la République, « qui n'a rien à redouter de la réforme ».

Le Sénat examine ensuite, pour l'adopter définitivement, le collectif de juin, de retour de la Chambre.

Séance mardi à 15 heures.

LA CONVENTION DÉMOCRATE DE CHICAGO A VOTÉ L'ABROGATION DE LA PROHIBITION

La Convention démocrate de Chicago a adopté, par 934 voix contre 213, comme un des points de son programme électoral, l'abrogation pure et simple de la loi Volstead.

Le rejet de la loi de prohibition, que la convention démocrate a confirmé par 934 voix contre 213, consacre la victoire de Alen Smith, ancien gouverneur de New-York, qui avait présidé les discussions en faveur de l'abrogation de l'acte Volstead et qui est l'adversaire politique de M. Roosevelt. Cette décision a été accueillie avec enthousiasme par les démocrates et a donné lieu à des manifestations. C'est ainsi que les partisans du régime humide ont aussitôt formé un cortège, précédé de porte-étendards, représentant les couleurs des divers Etats auxquels ils appartiennent.

UNE VISITE OFFICIELLE AU STADE DE FIVES-LILLE

Nous avons, dans notre édition d'hier, donné d'amples détails sur le Stade qui est actuellement en construction à Fives-Lille, stade dû à l'initiative des actifs dirigeants du Sporting-Club Fivois et qui sera le plus grand terrain de sport provincial.

6 juin, un match se déroulait encore sur l'ancien terrain du sporting.

Puis, on a sablé le champagne dans un vestiaire désaffecté.

M. Thellier de Poncheville a remercié M. Henri Jooris d'être venu visiter le nouveau stade et a rendu hommage au

Les officiels pendant la visite du stade. — **De gauche à droite**, au premier plan MM. CAUDRON du Comité du S.C. Fivois ; PILLEVERDIER, vice-président d'honneur ; HENNO, président actif ; JOORIS, président de la Ligue du Nord ; BAVARD, architecte ; THELLIER DE PONCHEVILLE, président d'honneur du S. C. F. ; **au second plan** : ELYN, du Comité, et SIMOENS, architecte.

Hier jeudi, les personnalités qui veillent aux destinées du club chef à M. Louis Henno, ont visité ce stadium en compagnie de M. Henri Jooris, président de la Ligue du Nord de football.

On remarquait à ce moment la présence de MM. Pelleverdier, vice-président d'honneur du S.C.F. ; Grillon, vice-président actif ; Thellier de Poncheville, président d'honneur ; Henno, président actif ; Caudron, Elyn, membres du Comité ; Bavard, architecte, et Simoens, entrepreneur.

M. Jooris a suivi avec grand intérêt les explications qui lui ont été fournies par l'architecte et a déclaré qu'il était étonnant de voir l'état d'avancement des travaux quand on se souvenait que, le président de la Ligue du Nord de Football-Association.

M. Jooris a félicité les dirigeants du S.C.F. de leur bel effort pour l'édification de ce magnifique stadium. Il a ajouté que — si ses collègues de la L.N.A. n'y voyaient pas d'objection — plusieurs matches interligues et de Coupe de France s'y dérouleraient la saison prochaine. En terminant, il a levé son verre à la prospérité du Sporting-Club Fivois.

Puis on a quitté ce stade, admirablement desservi par les lignes de tramways E, F, G, N et Mongy, en se donnant rendez-vous pour l'inauguration officielle qui aura lieu le 4 septembre prochain.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU PÉTROLE S'EST OUVERTE HIER A PARIS

La conférence internationale du pétrole dont les délégués sont réunis à Paris, a tenu, hier matin, à 11 h., dans un hôtel de l'avenue George-V, sa séance d'ouverture.

Les délégués ont déclaré qu'ils ne communiqueraient aucun renseignement à la presse avant de se réunir.

LA RETRAITE DES MINEURS DEVANT LA COMMISSION DES MINES DE LA CHAMBRE

La commission des mines et de la force motrice a procédé à la désignation de ceux de ses membres qui doivent faire partie des commissions extra-parlementaires.

On été notamment désignés pour le Comité consultatif des mines, MM. APPOURCHAUX et BELTREMIEUX.

Le président a fait connaître à ses collègues que la Chambre a accordé à la commission des mines les pouvoirs d'enquête qui lui ont été demandés. La commission a décidé de demander au ministre du Travail de vouloir bien venir devant elle, si possible avant l'intersession parlementaire prochaine, pour lui faire connaître les intentions du gouvernement au sujet de l'augmentation de la retraite des ouvriers mineurs.

L'OR RÉCUPÉRÉ DE L'ÉPAVE DE L'« EGYPT » DONNE LIEU A UN PROCÈS

Il se plaidera bientôt à Londres, devant la cour de l'Amirauté, un retentissant procès. Des armateurs d'Arcachon, qui forment la Société nouvelle des pêcheries à vapeur et repérèrent l'épave de l' « Egypt » en 1926, réclament leur part des trésors arrachés à la mer par l' « Artiglio ».

Cette instance à ceci d'extraordinaire que, selon le droit maritime anglais, elle se fera non pas contre des personnes, assureurs ou récupérateurs, mais bien contre l'objet du procès lui-même, contre l'or. Les armateurs d'Arcachon, par une plaisante fiction juridique, s'adresseront directement aux millions récupérés pour leur dire : « Qu'une partie d'entre vous franchisse le détroit et vienne récompenser nos recherches ».

Me Léopold Dor, une des plus hautes autorités du droit maritime international, qui plaide sous toutes les latitudes les affaires de la mer, quand il ne collabore pas à l'élaboration de conventions internationales, a pris en main les intérêts français.

LE COMTE KAROLYI A DONNÉ PUIS REPRIS SA DÉMISSION

Le président du Conseil hongrois, comte Karolyi, considérant que le gouvernement qu'il préside a accompli les devoirs qu'il s'était imposés, il y a une année environ, a remis au régent la démission du cabinet. Le régent, reconnaissant l'activité du cabinet, n'a pas accepté la démission et a prié le comte Karolyi de continuer à assumer son poste. Le comte Karolyi s'est conformé au désir du régent.

UN PROFESSEUR A TENTÉ DE TUER LE NOUVEAU RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE VIENNE

Hier matin, au cours de l'inauguration d'un monument funéraire à la mémoire de l'ancien professeur de botanique, à l'Université de Vienne, Wettstein, au cimetière central, le professeur de médecine Karl Camillo Schneider a tenté de tuer, d'un coup de revolver, le professeur Abel, le nouveau recteur de l'Université. Le coup de feu a heureusement manqué son but.

L'agresseur a été arrêté aussitôt et remis aux mains de la police.

UN AVIATEUR AMÉRICAIN DISPARU A ÉTÉ RETROUVÉ NOYÉ

Des pêcheurs ont découvert le cadavre de l'aviateur américain Lille, dont on était sans nouvelle depuis le 5 mai dernier. A cette date, l'aviateur, qui fit partie de l'aviation américaine pendant la guerre, avait annoncé qu'il se proposait de faire une courte randonnée et s'était envolé de Boston en direction de l'océan, à bord d'un monoplan qui n'emportait qu'une faible quantité d'essence.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — *Vendredi 1er juillet 1932.* — Soleil : Lever, 3 h. 52 ; coucher 19 h. 56 ; Lune : lever, 1 h. 13 ; coucher, 18 h. 27.

Aujourd'hui : Saint-Thierry ; Demain : Visitation de la Vierge.

OFFICE NATIONAL METÉOROLOGIQUE. — Station de Lille. — *Observations faites le 30 juin 1932 à 18 h.* : Baromètre, 757 mm. 7 ; 3 mm. baisse depuis le matin à 9 h. ; Thermomètre : fronde, 26°4 ; minima 16° ; maxima 27°7 ; Etat hygrométrique, 72 ; Hauteur d'eau tombée depuis le matin à 9 h. : néant ; Direction du vent : S.-S. W. : Etat du ciel : peu nuageux.

Temps probable pour demain vendredi : chaud, assez beau, orageux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps orageux ; Ciel : devenant trois quarts couvert avec quelques pluies et orages ; Vent de Sud à Ouest, 6 à 10 m. ; Maximum en baisse de 5 degrés.

DEUIL. — A **Dunkerque**, hier à 9 h., ont eu lieu les funérailles de Mme Eugénie Derique, belle-mère de nos confrères, MM. *Pierre Bockelée et Emile Caron, membres* de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord. Une nombreuse affluence assistait aux obsèques.

Le service funèbre fut célébré en l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste. L'inhumation eut lieu au cimetière de Dunkerque, dans le caveau de famille.

— Nous apprenons la mort de M. Henri **BECQUART**, beau-père de notre ami et collaborateur, M. Raphaël Bouly, rédacteur à notre journal, décédé le 28 juin, dans 78e année, en son domicile, 66 bis, rue du Départ, à Enghien-les-Bains (S.-et-O.).

Les funérailles ont lieu aujourd'hui vendredi, à 10 h. 15, en l'Eglise Saint-Joseph d'Enghien.

Nous adressons à Mme et M. Bouly et à leurs familles nos bien sincères condoléances.

LA GRAVE AFFAIRE DE MANŒUVRES CRIMINELLES D'ASCQ

Le coupable qui a été arrêté a passé des aveux

Nous avons dit hier que la deuxième brigade mobile était chargée de l'enquête destinée à établir à qui incombait les responsabilités dans la mort survenue dans les conditions les plus suspectes de Mlle Jeanne Léon, 17 ans 1/2, demeurant 54, rue Carnot, à Ascq.

Les enquêteurs ont interrogé Arthur Parent, 45 ans, beau-père de la jeune fille.

Ils l'ont conduit mercredi à Lille et ont obtenu des aveux.

Déféré hier au Parquet, M. Thermes, juge d'instruction lui a fait également subir un interrogatoire.

Parent a reconnu avoir exercé sur sa fille des manœuvres criminelles.

Il a été écroué à la prison de Loos.

UN FIANCÉ POLONAIS VOULAIT PAR JALOUSIE JOUER DU REVOLVER A OSTRICOURT

Le nommé Judeck Joseph, sujet polonais, 19 ans, mineur à Ostricourt, revient au domicile de ses parents, chez M. Judeck André, tous les huit jours. Ces derniers habitent rue Descanel, 36, cité Pinchonval. Il est fiancé avec Mlle Piskonski Jaduza, 18 ans, demoiselle de magasin à Lens, demeurant chez ses parents, rue Fallières, 6, cité Pinchonval, à Ostricourt Il y a 15 jours, Judeck dit à sa fiancée, en lui montrant un revolver : « Si tu me trompais, tu vois... ».

L'autre soir, vers 23 h., il se rendait chez elle, en arrivant à la porte de la maison, il la vit sortir accompagnée de jeunes hommes qui étaient venus rendre visite chez les Piskonski.

Croyant sur-le-champ que sa fiancée le trompait, il sortit son revolver et lui cria : « Haut les mains ! » Un des jeunes gens, Czonkinski Wladislaw, 22 ans, mineur, arriva à désarmer Judeck, qui devenu furieux, engagea une lutte avec eux. Il reçut néanmoins une correction.

Plainte ayant été déposée, Judeck fut mis en état d'arrestation. Il a déclaré que c'était seulement pour faire peur qu'il prit son revolver, mais n'avait nullement l'intention de tirer.

UN CYCLISTE VICTIME D'UN BIZARRE ACCIDENT A FENAIN

Vers midi, M. Maurice Montigny, habitant **Fenain**, passait rue des Sources, lorsqu'il perçut des appels adressés à lui par des passants. Descendu de machine, il se vit entouré littéralement de flammes. Des personnes présentes lui arrachèrent rapidement ses vêtements en feu. Le cycliste suppose que l'incendie de son veston provient d'une cigarette mal éteinte qu'il avait dans la poche.

Veston et chemise sont hors d'état. La victime a reçu quelques brûlures à l'épaule et au côté.

DANS UNE COLLISION UN CHAUFFEUR FUT BLESSÉ GRIÈVEMENT A BÉTHUNE

Un grave accident d'auto s'est produit hier, vers 19 heures, place Saint-Eloi, à **Béthune**.

M. Fabricaldo, cantinier, à Grande-Couronne (Seine-Inférieure), pilotait une auto venant de la rue Eugène-Hainaut, pour traverser la place Saint-Eloi. Un camion-auto appartenant à un commerçant de **Roubaix** venait juste au même moment de la rue de Lille, pour se diriger vers le boulevard Thiers.

C'est à cet endroit que la voiture de M. Fabricaldo heurta le camion. Le conducteur fut grièvement blessé. On dut le transporter d'urgence à la pharmacie Lasnemauguy.

M. le docteur Dénin, qui avait été appelé d'urgence, vu la gravité des blessures, ordonna le transfert immédiat du blessé à l'hôpital de Béthune.

LA RECONSTITUTION DE L'ACCIDENT QUI COUTA LA VIE A UN CYCLISTE POLONAIS A BILLY-MONTIGNY

A la suite du déplorable accident survenu à Billy-Montigny dimanche dernier, que nous avons relaté et qui coûta la vie au Polonais François Moreck, 42 ans, mineur, à **Dourges**, père de sept enfants, le Parquet de Béthune a commis M. Blanc, juge d'instruction, pour ouvrir une information.

Par commission rogatoire, ce magistrat a chargé M. Bocquet, inspecteur départemental du service automobile à la Préfecture d'Arras, pour procéder à la reconstitution de l'accident.

Cette opération a été effectuée hier par M. Bocquet, assisté de MM. Weit, commissaire de police, et Wormster avocat de la partie civile. Un rapport sera transmis au Parquet de Béthune.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

La Commission permanente du Comité départeemntal du Nord de l'Enseignement technique, s'est réunie à la Préfecture.

Elle a proposé l'attribution de bourses d'apprentissage de quelques élèves des écoles pratiques du Nord et a émis un avis favorable à l'octroi de subventions sur les fonds de l'Etat, à des établissements d'enseignement technique.

La Commission a, en outre émis un avis favorable à la reconnaissance par l'Etat de l'école de radioélectricité et de l'Institut de chimie appliquée de Lille.

UNE VISITE A SIN-LE-NOBLE pays des choux-fleurs

Est-il encore utile d'insister sur ce fait que, dans le Nord, les traditions séculaires sont maintenues. Les mines ont pu entrer en possession de nombreux terrains autrefois fertiles et cultivables pour y bâtir des corons, mais il est des lieux où, de père en fils, à travers les cités dévorantes et malgré l'enchevêtrement des rails, des puits, des passages à niveau et des usines, les terres sont restées à l'agriculture, aux maraîchers, qui, envers et contre tout, ont continué la tâche léguée par leurs aïeux.

Les quartiers des Marais (rue Neuve) et du Bois-des-Retz, à Sin-le-Noble, sont de ces lieux-là.

De père en fils !

De génération en génération, les familles, d'une soixantaine de maraichers sont restées maîtresses de leurs terres noires et fraîches. Elles cultivent, parmi toutes sortes de légumes, le succulent chou-fleur !

Des choux-fleurs à Sin-le-Noble, demandera-t-on peut-être, avec quelque surprise ? On sait, en effet — car la renommée est européenne — que cette spécialité est surtout « l'exclusivité » de la région de St-Omer et que les maraîchers de cette partie de notre région n'admettent pas qu'il puisse exister de concurrents sérieux autre part que chez eux. Le fait existe pourtant et le chou-fleur de Sin-le-Noble est estimé sur les marchés de Lille, Lens, Arras, Douai, Cambrai, Hénin-Liétard, etc... Ce sont des trains entiers, ce sont de lourds camions automobiles qui, chaque jour ou plutôt chaque nuit, s'en vont de Sin-le-Noble vers les centres de la région. C'est plus d'un million de choux-fleurs, cultivés sur plus de 30 hectares de terres qui, chaque saison, sont mis sur le marché à la disposition des populations.

Petits et formés de pédoncules floraux épais et tendres, fondant dans la bouche lorsqu'ils sont cuits et préparés en salade, à la sauce blanche, au jus, en beignets ou au gratin, les choux-fleurs de Sin-le-Noble sont appréciés par les plus fins gourmets.

Deux ennemis redoutables

Les terres des marais de Sin ou du Bois-des-Retz peuvent se prêter à cette culture spéciale qu'est celle des choux, celle des choux-fleurs, prisé particulièrement, mais il existe pour les maraichers du pays deux ennemis, contre lesquels le travailleur doit éternellement lutter avec force et persévérance.

Le premier ennemi, ce sont les poussières noires que répandent sans arrêt les cheminées de l'usine électrique toute proche. Pour empêcher le charbon pulvérisé lancé par de puissants souffleurs, de tomber, de pénétrer dans la fleur du chou, de salir les pédoncules, il faut aux maraichers, recouvrir un à un, tous ses plants, tous les cœurs, en prenant garde, toutefois, d'y laisser pénétrer suffisamment d'air. C'est là pour ce modeste travailleur un travail de longueur et de patience !

Le deuxième ennemi du cultivateur de choux, c'est un microbe dont la puissance de destruction des plantes n'a d'égale que la rapidité avec laquelle il travaille. Quand l'animal — qui revient périodiquement et à intervalles irréguliers — s'attaque aux choux qui vont mûrir, deux jours après et quoi que fasse le maraicher, sa récolte est... flambée ; c'est le désastre !

Les Sinois ont connu ce désastre en 1905, en 1911 et, plus récemment, en 1930. Leur situation était si gravement compromise, le découragement de ces modestes et courageux ouvriers qui peinent 10 et 12 heures par jour était si grand, que les Pouvoirs publics, sur l'initiative de M. Alfred Goulois, adjoint au maire, M. Foucaut et avec l'aide de M. Goniaux, conseiller général de Douai, leur votèrent des secours (180.000 fr. en 1930) qui furent répartis entre tous les maraichers de la région.

Pays des fraises

Si Sin-le-Noble est renommé pour ses choux-fleurs, ses choux rouges, ses salades (laitues et endives), ses cornichons, ses petits pois et ses pommes de terre, la ville l'est aussi pour ses fraises De vastes champs de fraises s'étendent aux abords de la fosse Desjardins, au Bois-des-Retz, et que le soit chez M Dhainaut ou ailleurs, des plus belles variétés de ce fruit succulent, si aimé des grands comme des petits, mûrissent sous les feuilles vertes, délicatement soutenues par de larges tapis de paille.

R. LUSSIEZ

Un champ de choux-fleurs chez M. **DUBOIS-LEJEUNE** aux Marais de Sin-le-Noble.

HABITATIONS à bon marché du Nord

Le Conseil d'administration de l'Office départemental des habitations à bon marché du Nord s'est réuni à la Préfecture, sous la présidence de M. Couteau, député du Nord.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 1932, le Conseil procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance. Il adopte notamment les résolutions suivantes : Acte est donné du rapport de M. l'Inspecteur-gérant sur l'activité de l'Office pendant les mois de mai et juin 1932 et sur les questions soumises au Conseil d'administration. Le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du receveur pour l'exercice 1931 sont approuvés. Le Conseil ratifie : a) le compte des dépenses imprévues ; b) l'état des restes à payer. Il admet en non-valeurs le montant des cotes reconnues irrécouvrables.

Le Conseil décide de se faire représenter par une délégation au congrès de la Fédération des offices qui aura lieu du 13 au 18 juillet 193°.

Il décide d'aliéner pour leur strict prix de revient, à leurs occupeurs les maisons du groupe des mutilés situées à **Lille**, rue de Russie et rue de Madagascar.

Le Conseil ratifie les procès-verbaux tant de réception définitive que de réception provisoire de travaux de constructions dans différents groupes. Il autorise l'installation de boîtes aux lettres à l'immeuble collectif de **Dunkerque**.

Le Conseil autorise l'aliénation d'un excédent de terrain restant disponible sur l'emplacement du deuxième groupe de **Saint-Amand** et l'aliénation aux occupeurs des maisons de ce groupe, moyennant leur prix strict de revient.

L'exécution de travaux supplémentaires de remblais du deuxième groupe de **Wattrelos** est autorisée.

Ratification est donnée au projet de vente d'arbres provenant du terrain consacré à l'exécution du groupe de **Courchelettes**.

Le Conseil souscrit les engagements exigés par la loi en vue de l'exécution des groupes de **Méteren, Merris** et **Vieux-Berquin**.

Il accepte le nouvel emplacement proposé pour le groupe à édifier à **Vieux-Berquin** et ratifie les résolutions adoptées en vue de la fixation du loyer des maisons des groupes de **Merris** et de **Bergues**.

Ratification est donnée à la décision du Conseil municipal de **Marquette-en-Ostrevent** de faire bénéficier la société coopérative d'habitation à bon marché « Le Foyer Ouvrier de **Denain** », de l'attribution de la somme réservée à la commune pour l'œuvre du logement dans la répartition du boni départemental.

Le Conseil autorise l'exécution de divers travaux à la maison Georges Lefebvre (étudiants) et à la maison Georges Lyon (étudiantes).

Il adopte les propositions qui lui sont soumises touchant le service de prêts individuels à des ressortissants de la *société « Notre Maison »*, de **Tourcoing**, et l'attribution d'une avance destinée à *permettre à la société d'habitations à bon* marché « La Famille Ouvrière à **Saint-Amand** » de réaliser la construction de 68 maisons à bon marché.

Acte est donné de la communication des comptes rendus des opérations de diverses sociétés d'habitations à bon marché et de crédit immobilier du département.

LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE DU DIMANCHE PENDANT L'ÉTÉ

Comme les années précédentes, le service téléphoniqu du dimanche sera assuré jusqu'à 21 heures, pendant les mois de juillet, août et septembre prochains, dans toutes les localités pourvues d'une cabine publique fermant normalement à 11 h.

I. — ***Communes possédant une recette des Postes.*** — Le Bureau restera ouvert jusqu'à 21 heures lorsque l'agglomérat sera située dans un chef-lieu de canton, ou lorsqu'elle possédera plus de 2.000 habitants, dans l'agglomération principale ; dans les autres cas, le service sera assuré par un abonné.

Pour le calcul des surtaxes applicables aux communications, il ne sera pas tenu compte de l'intervention de ces bureaux comme postes intermédiaires.

II. — ***Communes possédant exclusivement un bureau municipal téléphonique géré par une personne étrangère à l'Administration des Postes.*** — Le service sera assuré autant que possible par le **gérant** et, à défaut, par un **abonné**. Dans le premier cas, le bureau entrera en ligne de compte pour le calcul des surtaxes ; dans le second cas, il n'en sera pas tenu compte.

Il est rappelé que la surtaxe est calculée à raison de 5 fr. par communication et par bureau ordinairement fermé à l'heure de l'appel, avec un maximum de 10 fr. par communication, qu'elle ait abouti ou non.

La politique régionale

LE CONSEIL D'ÉTAT A REJETÉ LES PROTESTATIONS FORMÉES CONTRE LES ÉLECTIONS AUX CONSEILS GÉNÉRAL ET D'ARRONDISSEMENT DU CANTON HAZEBROUCK-NORD

Le Conseil d'Etat statuant au Contentieux, a rejeté les protestations formées contre les élections au conseils général et d'arrondissement du 18 octobre 1931, du canton d'**Hazebrouck-Nord**, en s'appuyant sur les considérants suivants :

« Qu'en admettant que des bulletins au nom de certains candidats aient été trouvés dans les urnes destinées à l'élection concomitante au conseil d'arrondissement, c'est avec raison que les bureaux électoraux n'en ont pas tenu compte, aucune fraude n'étant d'ailleurs établie ni même alléguée à cet égard ;

« Que de la comparaison de la majorité absolue qui a été régulièrement calculée et du nombre de voix obtenues, il résulte que c'est à bon droit qu'aucun des candidats n'a été proclamé élu au premier tour de scrutin qui a eu lieu le 18 octobre 1931 pour le canton d'**Hazebrouck-Nord**. »

PARTI D'UNITE PROLETARIENNE

Une déclaration de la Fédération du Nord

On nous communique :

« Le Bureau fédéral du Parti d'Unité Prolétarienne ayant pris connaissance de la décision du citoyen Duvieuxbourg, maire d'Anjou, engageant les membres du P.U.P. à entrer en bloc ou individuellement au Parti Socialiste, s'élève contre cette décision et blâme le citoyen Duvieuxbourg de l'avoir rendue pul ique, au mépris de toute discipline et dans un but scissionniste. Il invite plus que jamais tous les adhérents du P.U.P. à rester fidèlement attachés à l'œuvre d'Unité, sincère et loyale, qu'est celle du Parti.

«Le Bureau fédéral profite de l'occasion qui lui est offerte pour faire connaître à tous les travailleurs l'initiative prise par le dernier Congrès National du Parti d'Unité Prolétarienne qui consiste à inviter tous les Partis ouvriers, se réclamant de la lutte de classe à entrer en relation fraternelle en vue de l'organisation d'une Conférence Nationale d'Unité qui aura pour but d'établir le programme commun sur lequel la réconciliation ouvrière aurait la plus grande chance de se réaliser. Il déclare que faire le regroupement prolétarien au sein du Parti Socialiste serait faire l'Unité dans l'équivoque et que le but du Parti d'Unité Prolétarienne est de réaliser l'Unité sur un programme nettement déterminé. — **Le Bureau fédéral : A. Pierpont ; M. Gruson ; G. Vermandel et M. Duprez** ».

FEUILLETON DU 1er JUILLET 1932. — N. 20

CŒUR DE HAINE

GRAND ROMAN PASSIONNEL INÉDIT

par Jean DEMAIS

PREMIÈRE PARTIE

Le secret de Michèle

Lucie, mordue par le venin de la jalousie grinçait des dents pour ne pas crier.

Ainsi, il l'aimait, il l'adorait.

Cette Michèle avait vraiment eu toutes les chances !

— Elle est mariée ? interrogea-t-elle d'un air détaché.

— Je le crois, mais je n'en sais pas plus long que vous, hélas ! soupira Marcel.

— Il n'aurait peut-être tenu qu'à vous de le savoir plus tôt, insinua l'étudiante.

— C'eût été indiscret de ma part. Mamie a toujours été pour moi la meilleure, mais la plus mystérieuse des amies.

— Oh ! il y a cependant des heures où les plus grands mystères sont ceux-là que l'on confie... à qui l'on aime,

— Je n'ai jamais dû voir Mamie à ces heures-là...

Le ton était devenu sérieux, presque grave.

Lucie voulut revenir au badinage de tout à l'heure.

— Je n'insiste pas, dit-elle avec un clin d'œil entendu, vous me feriez dire des bêtises.

Le musicien avait peu d'illusions sur la naïveté des étudiantes en médecine, que leur métier avertit des choses de la vie bien avant les autres femmes.

Sa conversation avec Lucie ne devait pas le faire changer d'avis sur ce point.

— Oh ! mademoiselle, vous vous calomniez, votre jeune science ne peut vous dicter que des paroles sérieuses.

L'externe se mordit les lèvres de dépit.

Il aimait tellement Michèle qu'il ne tolérait pas qu'on plaisantât à son endroit.

— Vous ne me connaissez pas encore, dit-elle. Lorsque vous aurez pris l'habitude de me voir, vous saurez que j'aime à rire.

— Mais moi aussi, mademoiselle, moi aussi !.

— Tant mieux ! Nous allons nous voir souvent, puisque je me suis engagée à servir d'intermédiaire entre votre amie et vous.

— Comment la trouvez-vous ? interrogea anxieusement Marcel.

— Je ne puis rien vous dire encore. Je ne l'ai vue que tout à l'heure. La première impression est bonne. Vous êtes son idée fixe, mais c'est bien naturel. Pour tout ce qui est présent, elle raisonne comme vous et moi.

— Oui, mais le passé, ce passé qui est toute sa vie, puisque moi je ne lui suis rien, comment le réveiller, le faire revivre en elle ?

— Patience ! le professeur Monsenet a réussi des cures plus difficiles.

— Vrai ?

— Mais oui. Du reste, je ne comprends pas pourquoi vous tenez tellement à savoir qui est votre amie, maintenant.

Lucie tâtait le terrain : elle voulait absolument se rendre compte du degré du sentiment de Marcel pour Michèle.

Le jeune homme sursauta.

— Mais c'est le moindre de mes devoirs, s'exclama-t-il. Pensez un peu au désarroi des siens. Que doivent-ils s'imaginer ? C'est atroce d'ignorer ce qu'est devenu un être bien aimé !

— Bien sûr. Mais vous, vous pourriez profiter de cette situation...

— *Je ne comprends pas.*

— Il me semble pourtant que le plus grand bonheur, lorsqu'on aime, c'est de vivre avec l'être chéri. Cet accident et l'amnésie de votre amie, vous offrent une occasion unique de goûter une félicité complète et... inespérée.

Sévère, Marcel Genevois fixa Lucie comme s'il voulait lire jusqu'au fond de son cœur.

— Je vous affirme, mademoiselle, reprit-il avec gravité, que je ne suis rien pour Mamie, et que sa vie, ses affections sont ailleurs. Où ? C'est ce que je voudrais bien savoir.

Lucie, toujours persuadée que sa belle-mère était la maîtresse du musicien, se méprit sur le sens des paroles du jeune homme.

— Il ne l'aime pas assez pour s'en embarrasser, pensa-t-elle, il voudrait la voir ailleurs, c'est clair !

Une joie douce l'envahissait à cette idée.

Mais elle ne voulait pas laisser échapper l'occasion qui se présentait ; aussi se reprit-elle pour répondre :

— Sans doute, la famille de votre amie la recherche-t-elle... Mais ne serait-ce pas trahir cette jeune femme que d'enfreindre son désir d'incognito ? Elle doit avoir de sérieuses raisons pour ne pas dire qui elle est. Peut-être qu'en révélant vos relations vous causeriez un grand malheur...

Marcel considéra son interlocutrice avec une surprise mêlée de gratitude.

Depuis son réveil, ses impressions au sujet de Lucie s'étaient succédées sans bienveillance.

Il l'avait trouvée laide, prétentieuse, spirituelle, mais rosse et trop prompte aux plaisanteries faciles.

Et voilà qu'elle se révélait tout à coup logique et sensible en même temps.

Il en fut ébranlé dans le désir qu'il avait de rendre Michèle aux siens.

— C'est vrai, convint-il, je n'y avais pas songé.

Plus tard, Lucie, toute fière de cette première victoire, un peu troublée aussi par son entretien avec Marcel, tournait et retournait cette pensée dans sa tête.

Où était la sagesse, le bonheur ?

Fallait-il parler ? ou se taire ?

Pesant le pour et le contre, elle se demandait si elle mettrait son père au courant de sa découverte.

Elle s'entendait lui annonçant que Michèle était vivante.

Quelle joie en ressentirait le brave homme !

Comme il serait heureux à l'annonce que celle qu'il pleurait était retrouvée !

Mais ensuite, que se passerait-il lorsque Georges Béchard apprendre l'accident et les circonstances dans lesquelles il avait eu lieu ?

Pleurer un être cher n'est rien à côté de la découverte de l'infamie de qui l'on aime.

Béchard souffrirait encore, plus cruellement peut-être

En pensant que sa confiance, que son amour, avaient été bafoués, trahis, son pauvre cœur connaîtrait une nouvelle agonie...

N'était-il pas du devoir de sa fille de la lui épargner ?

Certes.

— Mais, convaincue de sa faute, il ne l'aimerait plus ! pensait Lucie la jalouse, hésitant un moment entre le désir de ménager son père et celui de tuer à jamais, dans son esprit, celle qu'elle détestait.

L'étudiante, habituée à la controverse, et ayant tout de suite trouvé la contrepartie de ce qu'elle venait d'énoncer, se répondait à elle-même :

— Rarement le mépris tue l'amour !

Alors, Georges, tout en connaissant l'indignité de Michèle, continuerait de la chérir.

Et le ver rongeur fait de la jalousie, du dégoût, du chagrin, et de tous les regrets nés d'une faiblesse dégradante, dévorerait son cœur.

Et sa fille, sa fille qui l'adorait, se serait faite l'ouvrière de son malheur, introduisant à son foyer le poison lent dont il finirait par mourir ?

Jamais !

Les sentiments contradictoires s'agitant dans l'esprit de la jeune fille n'y devaient pas lutter bien longtemps.

Son intérêt personnel était de se taire.

Elle l'avait senti au moment même où elle reconnaissait Michèle, puisque son instinct l'avait retenue d'exprimer ses sentiments.

Tout à l'heure encore, en conseillant à Marcel de ne pas chercher à percer le secret de son amie, elle obéissait au même mobile : ne pas révéler l'identité de Michèle.

A présent, sous prétexte d'épargner de nouvelles souffrances à son père, elle s'absolvait d'avance de son mutisme, car sa résolution était prise et bien prise : elle ne parlerait pas, elle ne dirait rien de ce qu'elle savait, de ce que le hasard lui avait révélé.

Le coulissier continuerait à pleurer la disparue jusqu'à ce que le temps et l'oubli eussent accompli leur œuvre.

Et puis, la tendresse de Lucie serait là, fidèle, attentive, compréhensive, pour bercer et endormir la peine de son père.

Et elle triompherait, car, maintenant, elle était sûre que personne ne lui disputerait plus le cœur de Georges et qu'il serait à elle seule, pour toujours.

Mais si Michèle retrouvait la mémoire ?

Cette pensée la faisait frémir.

Tout son beau rêve si péniblement édifié s'effondrait...

Son père souffrirait, Michele reprendrait sa place et Lucie, perdue dans l'esprit de Béchard, n'aurait plus grand chose à espérer de son affection.

A aucun prix, le numéro 27, la « Mamie » de Marcel Genevois ne devait donc redevenir Michèle Béchard.

Un mauvais sourire crispant les lèvres minces de l'étudiante exprimait, plus clairement que des paroles, la menace latente suspendue sur la tête blonde de la jeune femme.

— Du reste, conclut Lucie, si jamais mon père la retrouve, je devancerai qui que ce soit pour lui révéler l'indignité de sa femme, et je ferai si bien qu'il ne souhaitera même pas la revoir !

Un éclair méchant traversa les prunelles noires.

C'était comme un feu vainqueur brûlant les restes d'un pillage.

(A suivre).